


SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
08 JUL. 2016
COURRIER ARRIVÉ

Compte-rendu affiché
Du 8/07/2016
au 09/09/2016

Le Président du SM4CC,

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 1 juillet 2016 – 14H00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical est consultable dès son approbation sur simple demande auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)

L’an deux mille seize, le 1^{er} juillet à 14H00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 24 juin 2016
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 13
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 2
Nombre de délégués votants	: 15

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur FOREL Bruno, Madame NOEL SANDRIN Nelly, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur MONATERI Pierre

Délégués suppléants :

Délégués ayant donné pouvoir :

Monsieur MAURIS DEMAURIoux a donné pouvoir à Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur VALLI Stéphane a donné pouvoir à Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur

Délégués excusés :

Monsieur LAMOUILLE Cédric, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur SADDIER Martial, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur MAURIS-DEMOURIoux Bertrand, Monsieur MAUME Philippe

Assistaient également :



Monsieur TOLETTI Daniel, Monsieur VUILLET Matthieu, Monsieur Maxence VALLEZ, Madame CHARON Anne-Lori, Monsieur DEGUILI Guillaume

Monsieur BOUQUERAND Claude est désigné secrétaire de séance.
La séance débute à 14h10

**2016-07-014- COMMANDE PUBLIC - MARCHE PUBLIC - ATTRIBUTION DU MARCHE
D'EXPLOITATION DE LIGNES REGULIERES ET DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve le choix de l'entreprise Carpostal interurbain pour l'exploitation de services réguliers et à la demande sur le périmètre du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes pour un montant HT de 1 139 666.30€,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2016-07-015- FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - TARIFICATION DES SERVICES
DE TRANSPORT A LA DEMANDE ET DES LIGNES REGULIERES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve les tarifs relatifs à l'accès aux services de transport à la demande et aux lignes régulières à compter du 1^{er} septembre 2016, suivants :

	TARIF € HT	TARIF € TTC (TVA 10%)
Ticket unité pour les lignes régulières et à la demande	1.82€	2€
Ticket unité transport à la demande zonal	2.73€	3€
10 tickets pour les lignes régulières et à la demande	13.64€	15€
10 tickets unité transport à la demande zonal	20.90€	23€
Abonnement mensuel calendaire uniquement pour les lignes régulières et à la demande	45.45€	50€
Enfants de moins de 6 ans	0€	0€
Amende en cas d'absence de titre ou titre non valide	45.45€	50€
Amende en cas d'infraction de 4^{ème} catégorie (insulte contrôleur, conducteur, menaces, agression...)	140.91€	155€
Renouvellement de la carte d'abonnement en cas de perte ou de vol	4.54€	5€

- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2016-07-016- FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - MODIFICATION DE LA
PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE GESTION POUR L'ORGANISATION DES**



Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve la modification du montant de la participation des familles scolarisées sur le secteur de Bellerive à destination de l'école primaire de Pontchy aux frais de gestion pour l'organisation des transports scolaires pour l'année 2016-2017, comme suit :

- 1^{er} enfant : 90€
- 2^{ème} enfant : 45€
- 3^{ème} enfant : 20€
- Pénalités par famille : 60€
- Duplicata : 5€

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-07-017- DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME - TRANSPORTS - CONVENTION ANNUELLE 2016-2017 DE DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LA COMMUNE DE LA

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve la convention de délégation de compétence relative à l'organisation et au financement d'un service de transport scolaire pour les élèves situés sur le secteur de Broys et à destination du groupe scolaire du Bois des Chères, et des écoles de Mallinjoud et Notre Dame pour l'année scolaire 2016-2017

↳ Approuve les modalités financières de cette convention ;

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-07-018- FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve la décision modificative n°1 du Budget annexe transports scolaires, suivante :

Crédits à ouvrir – Chapitre 67		Crédits à réduire – Chapitre 11	
Article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »	1.923,00€	Article 6248 «Transports de biens et transports collectifs - divers»	1.923,00€
TOTAL	1.923,00€	TOTAL	1.923,00€

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**2016-07-019- FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT -
CONVENTION 2016-2018 D'ADHESION AUX SERVICES DE LA MEDECINE DE PREVENTION**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention d'adhésion aux services de la médecine de prévention du Centre de gestion de la Haute-Savoie
- ↳ Approuve les modalités financières de cette convention et l'inscription des montants nécessaires au budget annexe transports scolaires ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 15h12

Le Président,
Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

THE UNIVERSITY OF
MICHIGAN LIBRARY
SERIALS ACQUISITION
300 N ZEEB RD
ANN ARBOR MI 48106-1500